

Nouméa, le 11 août 2009

## **Compte rendu de la réunion** **hebdomadaire du Gouvernement**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni ce mardi 11 août dans sa formation collégiale. Sous la présidence de Philippe GOMES, il a arrêté un projet de délibération du Congrès, deux projets de délibération du gouvernement et adopté 29 arrêtés.

### **Santé**

Le gouvernement a adopté un arrêté qui habilite le président du gouvernement à signer l'avenant n° 2 à la convention cadre 2008 relative au financement du dispositif médico-social intervenant dans les associations du dispositif C.H.R.S. Le dispositif d'Hébergement et de Réinsertion Sociale bénéficie d'un budget de 42 millions de Fcfp. L'avenant n°2 d'un montant de 5 851 600 F CFP va permettre le financement de deux postes (un psychologue et un référent médico-social).

Le gouvernement a adopté un arrêté approuvant l'avenant n°7 à la convention des orthophonistes et orthoptistes. Cet avenant prévoit la revalorisation de l'AMO (Acte Médical d'Orthophonie) et de l'IFD (Indemnité Forfaitaire de déplacement).

*Le gouvernement a adopté un arrêté portant approbation des comptes annuels de la CAFAT des exercices 2004 à 2007. Le gouvernement en charge de l'approbation des comptes de la caisse, doit régulariser le retard pris compte tenu de l'impossibilité d'exercer le contrôle nécessaire en l'absence de compétences spécifiques en matière budgétaire et comptable dans le service de tutelle. A noter que les remarques formulées par la chambre territoriale des comptes ont été prises en considération. De ce fait, le gouvernement approuve les comptes et peut ainsi donner quitus au comptable pour les exercices 2004 à 2007.*

### **Subventions**

Le gouvernement a adopté trois arrêtés attribuant des subventions aux écoles primaires publiques de la Nouvelle-Calédonie, dans le cadre de l'exercice 2009 des Projets pédagogiques fédérateurs. Compte tenu des enjeux pédagogiques, culturels et personnels qui les caractérisent, trois projets bénéficient de ces subventions : classes découvertes, échanges scolaires et classes de mer. Le gouvernement va verser une subvention d'un montant de 1 500 000 F CFP afin de participer à l'organisation de classes découvertes au centre culturel Tjibaou et à Fort Teremba. Le gouvernement va verser une subvention d'un montant de 2 500 000 F CFP afin de participer à l'organisation d'échanges scolaires et une subvention d'un montant de 1 250 000 F CFP afin de participer à l'organisation de classes de mer en résidence à l'école de voile de Nouméa et au centre d'activités provinciales de Gouaro Déva.

Le gouvernement a adopté un arrêté relatif au versement d'une subvention (12 millions F CFP) au groupement d'intérêt public du centre national de recherche technologique Nickel et son environnement. Cette subvention de fonctionnement est versée pour l'année 2008.

Le gouvernement a adopté un arrêté relatif au versement d'une participation à l'Institut Agronomique néo-Calédonien (IAC). Cette subvention d'un montant de 13 millions F CFP est versée à l'IAC, pour la gestion administrative et financière du programme de conservation des forêts sèches.

### Travaux et occupations domaniales

Le gouvernement a adopté un projet d'arrêté autorisant la société Koniambo Nickel SAS à réaliser un ouvrage d'art et de travaux, permettant l'accès au futur site de VAVOUTO et de la mine. Cela va nécessiter la mise en place d'une déviation de 430 mètres afin de permettre la circulation des usagers sur la RT1.

Le gouvernement a adopté un arrêté approuvant une concession d'occupation domaniale avec la commune du Mont-Dore et habilitant le président du gouvernement à la signer. Sur cette concession, il sera procédé à l'aménagement d'une conduite d'eau potable le long de la route du Sud à Plum. Le gouvernement a également adopté une série d'arrêtés relatifs à des opérations domaniales avec des particuliers et avec l'entreprise SAS Pro-Fruits.

Le gouvernement a adopté un arrêté réglementant, hors agglomération, la circulation sur la RT1 au droit de travaux de purges confiés à l'Entreprise de Travaux du Nord (ETN) et contrôlés par la direction de l'équipement de la province Sud. Ces travaux consistent en la réparation de la chaussée de la RT1 entre Tomo et Boulouparis sur 15 kilomètres.

### Formation

Le gouvernement a adopté un arrêté relatif à des actions de formation professionnelle continue dans le cadre de la programmation 2009-2010 de la Nouvelle-Calédonie. Il s'agit d'une formation spécifique assurée par l'université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) et dont vont bénéficier 12 stagiaires détenus du centre pénitentiaire. Il s'agit d'une session de diplôme d'accès aux études universitaires option A « DAEU A (Littéraire) – Détenus »

Le gouvernement a adopté un arrêté qui agréé une action de formation professionnelle continue dans le cadre de la programmation 2009-2010 de la Nouvelle-Calédonie. En effet, l'IFPSS (Institut de Formation des Professions Sanitaires et Sociales), a décidé d'augmenter le nombre de places offertes en formation. Pour préparer au diplôme d'Etat d'infirmier, le nombre de places en formation sera doublé, passant de 30 à 60.

## Nominations

Par arrêté, le gouvernement a procédé à un certain nombre de nominations et désignations. Ainsi, il a nommé le chef du service du transport aérien de la direction de l'aviation civile par intérim et le chef du service des affaires générales et de l'emploi par intérim

Le gouvernement a également nommé le représentant de la Nouvelle-Calédonie au sein du comité de gestion du fonds autonome de compensation en santé publique, le représentant de la Nouvelle-Calédonie au sein du comité de gestion du fonds autonome de compensation des transports sanitaires terrestres et des urgences ambulancières (FACTUR) et les représentants de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'administration du Syndicat mixte dénommé Aquarium de Nouméa et de la province Sud (fondation Catala Sucki).

Le gouvernement a désigné les représentants des employeurs publics au sein du conseil d'administration de la CAFAT (Alain Swetschkin, secrétaire général du gouvernement et Serge Newland, secrétaire général de la province Sud).

Le gouvernement a adopté un arrêté portant un agrément en qualité d'expert-comptable.

## Divers

Le gouvernement a adopté des arrêtés délivrant une attestation de capacité professionnelle transports routiers de personnes, deux certificats d'inscription au registre des transporteurs publics routiers de personnes, 14 cartes professionnelles de conducteur et deux autorisations de transport

Le gouvernement a adopté un arrêté désignant les membres du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un laboratoire de géochimie (à la DIMENC) et d'un bâtiment de bureaux administratifs (à la DITTT).

Le gouvernement a adopté un arrêté fixant le prix de vente à un grossiste, du code du travail, des conventions collectives de branche et accords interprofessionnels et de l'étude réalisée par Jean-Pierre SEGAL intitulée « Le monde du travail au cœur du destin commun » éditée par la direction du travail et de l'emploi.

Cette semaine encore, il a été demandé au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'examiner des dossiers de ressortissants étrangers. 42 autorisations de travail concernant des projets miniers, 12 autorisations de travail, 2 visas long séjour et 3 titres de séjour ont ainsi été délivrées.